30e ANNEE N° 2452 PARAIT LE SAMEDI 7 JUIN 1919

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Huit francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, *Rue Droite* 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.40

Commerciales (la ligne).....0.30

Réclames (la ligne).....0,60

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LE "Monument du Souvenir"

Le désir de commémorer en un monument digne de leur vaillance le souvenir de nos concitoyens tombés pour la Patrie, a répondu au sentiment de tous. Les souscriptions continuent à affluer entre les mains du Comité d'organisation. Les sommes recueillies s'élèvent déjà au total de 5.218 fr. 50, bien qu'il n'ait été encore procédé qu'à la visite d'une partie de la ville. Nos grandes entreprises industrielles : Usine de Cyanamide, Société des Forces Motrices de la Durance, ont bien voulu contribuer à l'œuvre commune, par un appel à leur personnel ouvrier. Nos divers établissements scolaires : Collège, Ecoles supérieures, primaires et enfantines, dont la collaboration nous est acquise, enseigneront à nos enfants la noble signification du geste généreux auquel on les invite.

Enfin, toutes les communes de l'arrondissement, sans distinction, ont été invitées à participer, dans la mesure où elles le jugeront possible, à cette manifestation régionale. Hâtons-nous de dissiper à ce propos une équivoque. Nous ne songeons nullement à détourner au profit exclusif de Sisteron les manifestations locales qui pourront prendre corps en divers points de l'arrondissement. Ce n'est d'ailleurs pas dévoiler un secret que de prétendre qu'à part quelques communes exceptionnellement privilégiées au point de vue de ressources, la majeure partie de nos agglomérations rurales ne parviendra pas à réunir les sommes nécessaires à l'érection d'un modeste monument. Si chacun demeurait livré à ses propres moyens, les centres privilégiés, qui ont vu naître des usines et accroître leur population, auraient seuls la possibilité d'honorer dignement leurs morts ; les bourgades plus modestes se verraient interdire, faute de ressources suffisantes, tout essai de manifestation durable.

Notre patiotisme bas-alpin se plie mal à cette conception inégale. Sur l'autel de la Patrie les sacrifices furent égaux. Il sied que la commémoration de nos héros soit unanime et égale pour tous.

C'est dans cette pensée de reconnaissance et de patriotisme, en quelque sorte régional, que le Comité a cru devoir s'adresser à toutes les communes, persuadé qu'elles répondront à son appel De la collaboration intelligente des 48 municipalités de l'arrondissement, jaillira une communauté de pensée, un faisceau de bonnes volontés, qui saura dignement réaliser le projet d'un monument élevé à la mémoire de nos braves. Les vallées de la Durance, de Sasse, du Jabron, du Vançon répondront à la sollicitation qui leur est faite. La solidarité bas-alpines s'affirmera une fois de plus.

Et sur l'une des places publiques de notre sous-préfecture, qui est, en définitive, le centre d'attraction et d'affaires de l'arrondissement, nos compatriotes liront avec orgueil, sur le piédestal du monument qui sera érigé, le nom de leur commune et sa participation glorieuse à la grande guerre. Nous souhaitons même que l'accueil fait à notre œuvre soit pleinement compris, qu'il soit fait abstraction de tout souci de rivalité locale, et que les fonds recueillis nous permettent de graver sur le marbre à côté du nom des communes, les noms mêmes de tous nos compatriotes tombés au Champ d'Honneur. Le monument de Sisteron sera ainsi, dans toute l'acception du mot, et pour chacun de nous « le Monument du Souvenir ».

JEAN FÉLINES.

NOTE DU COMITÉ. — Nous publierons prochainement les adhésions déjà données par plusieurs communes, ainsi que les noms de MM. les Maires qui seront inscrits au comité d'honneur, et de MM. les délégués qui prendront part aux décisions du comité d'action. Les délais fixés pour l'adhésion sont prorogés, et, en réponse à la lettre du 22 Mai, publiée dans le *Sisteron-Journal*, les municipalités sont instamment priées de vouloir bien nous assurer, aussitôt que possible, de la participation de leur commune.

Le Comité.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
du Monument Commémoratif aux "Morts de la Grande Guerre"

2e Liste

MM.	Roman Hippolyte, prop.-rentier	500 f.
	Roman Louis, voiturier	5
	Clément Pierre, assurances	5
	Latil Paul, épicier	10
	Inaudy, restaurant de Provence	10
	Savouilland, brigadier des E. et F.	10
	Ferrand Auguste	5
	Massot, Ponts et Chaussées	10
	Latil Léon, laitier	20
	Latil Arthur, employé Recette Fin.	5
	Latil Joseph, mécanicien	20
	Chauvin Siméon, nég. en vins	20
	Roubaud Louis, notaire	50
	Empouy, contributions Ind.	2
	Giraud, coiffeur	15
Mlle	Palanque	5
MM.	Maurel, tailleur	10
Mme	Roman, taillense	10
MM.	Giacomony, gardien chef prison	5
Mme	Vve Aubert, concierge au Trib.	10
MM.	Buès, docteur	100
	Caire, procureur de la Répub.	50
	X..	5
M. et Mme	Bouchet, place de l'Eglise	10
MM.	Chauvin, économe de l'hôpital	6
	Colomb Alfred, garde canal	25
	Rolland, café	5
Mme	Laurent, hôtel café Guindon	30
	Marijol, Touring-Hôtel	5
MM.	Margaillan. horticulteur	15
	Honnorat Auguste, propriétaire	5
	Silvy, bourrelier	15
	Julien, cordonnier	20
Mme	Beaume, Bazar Parisien	40
Mlle	M. G.	2
MM.	Blanc Gabriel, cordonnier	5
	Martel, épicier (2me versement)	20
	Raspail, épicier	5
	Roux Joseph, ferblantier	5
	Aubruo-Girardin, tabacs	10
	Pascal Lieutier, imprim-libraire	10
Mme	Faudon	5
	Brunet, épicerie	10
M.	Turcan Jean, fers	50
Mlles	Gonssaud, épicerie	10
M.	Martel, coutelier	30
Mme	Valivéro	5
	Vve André, tailleur	40
Mlles	Durbec, tailleuse	10
	Reynier, modiste	5
Union mutuelle des femmes de Sisteron		30
M.	F. Gachet, quincailler	20
Mlles	Chastillon, restaurant	5
	Augier-Laure	5
Mme veuve	Eysseric, café	6
MM.	Meysson, boucher	20
	Michel, boulanger	5
	Audibert Firmin, épicier	10
Mlle	Martin Andréa	5
M.	Noël Clément, chapelier	10
Mme veuve	Pascal Ferrary	10
M.	Belle, horloger	20
Anonyme		1
MM.	Imbert Florentin	5
	Julien, facteur	5
	Bourgeon Jules, ébéniste	5
	Latil Hypolite, peintre	5
	Thélène Félix, avocat-avoué	20
	Thélène Jules, consul général en retraite	5
	Emile Gueyrard, mercerie	50
	Courbey fils	5
	Sirven, télégraphiste	5
	Blanc Victorin	5
	Aimé Roubaud, maréchal	5
	Truphèmus, épicier	3
	Roa Eugène, tailleur	10
	Roa Ludovic, mobilisé	5
	Chabus. mécanicien	5
	Brouchon, confiseur	5
	Bouisson, propriétaire	10
	Laugier, débit de tabacs	5
	Sagnail et Badet, négociants	50
	Esclangon, café de la paix	10
	Richaud Elie, boucher	30
Mme veuve	Margueron, café	5
MM.	Petit, coiffeur	5
	Thomé, scieur	10
Mme	Besaudum, modes	15
Mlle	Savournin, débit de tabacs	5
MM.	Gérard, boulanger	10
	Jean Rullan, négociant	20
	Bontoux Charles, avocat-avoué	20
Mlle	Cheillan Marthe	10
MM.	Cheillan, agent-voyer	10
	Cheillan Roger	5
	Anonyme	10
Mme veuve	Latil, épicerie	2
MM.	Peyrothe, horloger	40
	Reymond Victorin, épicier	30
	Barnéoud Jean	20
Mme veuve	Barnéoud	10
	veuve Jaume	10
MM.	Aubert, bijoutier	20
	Meyssonnier Joseph	5
	Reynaud Albert, confections et nouveautés	100
	Reynaud Charles	10
	Reynaud Marcel	10
	Roubion, boulanger	5
	Brunet François, café du Centre	5
	Casagrande, dentiste	50
	Espinasse, tailleuse	5
Mme veuve	Guy, mercerie	5
M.	Revest Louis, ferblantier	30
Mme veuve	Burle, épicerie	3
Mme veuve	Bruchi, fruits et primeurs	2
MM.	Ferron, café de l'agriculture	5
	Bouccard, entrepreneur	1
Mme	Gasquet, café	20
MM.	Andine Joseph, entrepreneur	5
	Chastel, chaussures	30
	X..	2
	Chabaud, boulanger	3
Mme veuve	Bouveris	5
M.	Henri Clement	2
Anonyme		20
Un blessé		14
Mme veuve	Reynaud	10
MM.	Lieutard César, pharmacien militaire en retraite	100
	Rosseti, entrepreneur	5
	Rolland Adrien	5
	G. Tardieu, pharmacien	150
Mme veuve	Turin, épicerie	3
Mme veuve	Richaud, retraité	5
Anonyme		20
MM.	Henri Bernard, entrepreneur	5
	Ravoux Edouard, marchand drapier et confections	50

© VILLE DE SISTERON

Mme veuve Michel Désiré	1
MM. Delaye Marcel, employé de commerce	5
Alivon, serrurier	5
Mme veuve Devèze et Mme Louis Massot	20
MM. Delaye, café	5
Paret Emile, café marseillais et vins	30
Heyriès Léon, juge au Tribunal	105
Bernard Paul	5
Ayasse, coiffeur	10
Janson Paul, caissier de la caisse d'Epargne	20
Mme veuve Richaud, tailleuse	10
Mme veuve Colombon	1
Mme veuve Galice	0,50
Mlle Coupier, modes	10
MM. Colomb Raoul, confections et nouveautés	50
Arnaud Gaston, cordonnier	20
Veyssier, drapier	5
Bec Paul, chaussures	20
Rulland Michel, vins et liqueur	50
Laugier Damase, pharmacien	100
Julien, bourrelier	5
Mme veuve Rey	3
MM. Andine Appolon, entrepreneur	20
Dominique Ribaldi, cordonnier	2
Anonyme	5
Mlle Figuière	1
M. Roman, président du tribunal	50
Mme veuve Girard	10
MM. Raoul Robert, docteur	50
Giraud, greffier du tribunal	5
Total.	3.245.50
Souscriptions reçues de l'extérieur :	
MM. Turin Amédée, rue Sainte, 113, à Marseille	25
Tourrès, professeur au lycée Voltaire, à Paris	20
Latil Albert, boulevard de la Capelette, à Marseille	100
Total	3.390.50
Total de la première liste . .	1.828
Total à ce jour. . . .	5.218.50

LE SALUT DE LA FRANCE

L'humanité est sauvée, mais au prix d'une secousse qui l'a ébranlée profondément, et qui oblige la France à rechercher les causes qui ont failli la perdre, et à trouver les moyens efficaces d'éviter le retour d'une pareille catastrophe.

Quelle est la haute leçon qui jaillit puissante, irrésistible, des événements de ces quatre années de guerre ?

C'est la nécessité de la solidarité de toutes les nations qui ont combattu l'agression allemande, et même qui ont contribué à la vaincre en sabstenant de la soutenir.

Oui, toutes les nations, grandes ou petites, et même ce qui paraît paradoxal au premier abord, les nations neutres qui, si elles n'ont pas participé à la lutte, ont contribué à la soutenir et par conséquent à la rendre victorieuse.

Et dans l'œuvre que la France a eu à accomplir, et qui a été particulièrement dure, n'est-ce pas la nécessité tutélaire de la solidarité de toutes les forces, qui s'élève comme leçon suprême de ces grands événements ? Tout le monde a été utile, tout le monde a joué son rôle dans les péripéties de la grande guerre. Foch, Pétain, leurs dignes lieutenants et avant eux, Joffre, Galléni, Maunoury, et tous, chefs et soldats, ouvriers des usines de guerre, humbles travailleurs du sol et du sous-sol, tous ont eu leur part de coopération à l'œuvre commune de la lutte et à son couronnement par la victoire.

Est-ce que l'œuvre de la paix peut être dirigée par d'autres lois, qui sont liées intimement à la nature même des choses ?

L'Allemagne est vaincue, sa puissance orgueilleuse et rapace est abattue, mais elle existe tout de même ; elle va passer un nombre indéterminé d'années à payer la réparation d'une partie du préjudice énorme qu'elle a causé, mais quelles que soient les péripéties qu'elle traversera pour arriver à sa constitution définitive, elle restera toujours à côté de la France une force organisée, servie par sa puissante natalité, son esprit de discipline et sa puissante organisation sociale. Elle sera toujours pour la France une menace et un péril. La France doit donc se réorganiser, tâcher de se guérir des vices organiques qui ont failli amener sa perte.

Elle y est forcée par l'augmentation effroyable des charges quelle a à supporter.

Avant la guerre, le revenu de la France était évalué à 30 milliards, ses dépenses budgétaires se montaient à environ 6 milliards, ses budgets départementaux et communaux à environ 1 milliard ; total : 7 milliards de charges. Restaient 23 milliards avec lesquels les Français payaient leurs frais généraux, leurs dépenses personnelles. Il restait net à la France quelques milliards, bénéfice modeste si on le comparait à celui d'autres nations plus perfectionnées dans leurs méthodes de production. Enfin la France se tirait d'affaire et s'enrichissait.

Quelle va être la situation ?

Elle aura, dit-on, 18 milliards de budget ; si ses revenus restent les mêmes, elle ne peut se tirer d'affaire, même avec l'augmentation des ressources que l'Alsace-Lorraine va lui apporter. Il faut donc, à *tout prix, produire davantage.* Le salut de la France est tout entier dans l'augmentation de sa production générale, et le meilleur régime politique, économique et social sera celui qui accroîtra cette production.

Cela est d'autant plus facile que la France est singulièrement arriérée au point de vue de la mise en valeur de son sol, de ses richesses, hydrauliques et minières ; que ses chemins de fer, ses canaux, ses ports, sont loin d'être à la hauteur d'une production intensive, que son vaste domaine colonial recèle des richesses énormes inexploitées.

Mais comment ? Par quel procédé, par quel moyen ?

Il n'y a pas deux moyens d'accroître la production. Il n'y en a qu'un, et il faut que les passions politiques et les sophismes économiques qu'elles ont suggérés aient bien obscurci certains esprits pour que l'on ait besoin de démontrer la vérité d'un axiome qui par son caractère, se refuse à toute démonstration.

La production de la richesse s'effectue par l'action de l'homme sur les choses, de l'homme sur la nature. Pour développer chez l'homme, les facultés de travail, activer chez lui l'esprit d'initiative et la faculté d'association qui décuple, centuple le produit de l'activité individuelle ; il faut que l'Etat favorise ce labeur individuel et collectif en mettant à sa disposition la production et certaines facilités pour la mise en valeur de la richesse que seule la collectivité peut procurer.

Et si les pouvoirs publics ne veulent pas aller à l'encontre du but qu'ils doivent poursuivre, ils doivent donc faciliter par tous les moyens possibles l'esprit d'initiative et l'esprit d'association. L'intérêt personnel restera toujours le grand mobile ; s'il est intelligent, il doit se combiner avec l'intérêt social dont il est étroitement solidaire.

Voilà la tâche à accomplir.

Ernest LAIROLLE,
Député des Alpes-Maritimes.

Chronique Locale

VILLE DE SISTERON

Fête Patronale de la Pentecôte

des 7, 8 et 9 Juin 1919

Samedi 7 Juin

Tenue de l'important marché de la Pentecôte. A 21 h. salves d'artillerie.

Dimanche 8 Juin

A 6 heures, Tir de barrage.

A 10 heures, Grand'Place

Jeu du baquet..... prix 5 fr.
Jeu de la cruche. ..... — 5 »
Jeu des ciseaux..... — 5 »
Concours de grimaces.... — 5 »
Course dans le sac..... — 5 »

A 16 h. Avenue de la gare

Course Départementale de Bicyclettes

1er prix : 20 francs,
2me prix : 10 francs.

A 17 heures
COURSE D'ALIBORONS
Ier prix : 15 francs.
2me prix : 5 francs.

A 21 heures, Grand'Place

BAL PUBLIC

Lundi 9 Juin

A 9 heures, Cours Melchior Donnet

CONCOURS DE BOULES

50 fr. de prix plus les entrées fixées à 2 fr. (Un avis ultérieur fera connaître le règlement du concours.)

A 21 h. rue Saunerie

BAL PUBLIC

Au Faubourg La Baume

pendant toute la durée de la fête

CONCOURS DE TIR à l'arme de chasse, prix : un permis de chasse.

Carrousels, manèges, tirs, gondoles

Le jet de confettis multicolores est seul autorisé pendant la durée des fêtes. Le jet de poudres et de liquides au moyen de tubes ou autres ainsi que la vente de ces matières sont interdits. Est également interdit le jet de serpentaux.

La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Sisteron, le 2 juin 1919.

Le Maire,
Henri GASQUET,
Conseiller Général.

Acte de probité. — La jeune Juliette Blanc ayant trouvé sur la voix publique un portefeuille contenant une forte somme s'est empressée de le déposer à la mairie où son propriétaire peut aller le réclamer.

Nos félicitations à la jeune Blanc.

Mutualité Scolaire de Sisteron-Noyers

Compte rendu des opérations de l'année 1918

STATISTIQUE.

Nombre de membres participants au 31 décembre	252
(Soit 130 garçons et 122 filles)	
Nombre de sociétaires secourus	19
Nombre de journées de maladie payées en argent	936

SITUATION FINANCIÈRE.

Recettes.

Cotisations des membres participants	1.314 30
Cotisations d'années en retard	135 20
Remboursement de subventions de sociétaires décédés	188 »
Total des recettes de l'année	1.637 50

Dépenses.

Secours en argent aux malades	366 50
Sommes prélevées sur les fonds libres et versées sur les livrets de la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse	1.112 »
Frais de gestion et dépenses diverses	7
Total des dépenses de l'année	1.485 50
Capitaux en caisse constituant les fonds libres au 31 décembre 1917	232 70
Recettes de l'année	1637 50
Total	1.870 20
A déduire : dépenses de l'année	1.485 50
Capitaux en caisse constituant les fonds libres au 31 décembre 1918	384 70

Surfaces ensemencées. — Conformément aux prescriptions du décret du 6 mai 1919 les propriétaires sont informés que comme les années précédentes ils doivent déclarer à la mairie de leur résidences les surfaces ensemencées en céréales. A cet effet des imprimés de déclarations sont tenus à leur disposition au secrétariat de la mairie (guichet N° 2) du samedi 5 juin au jeudi 10 juin *dernier délai.*

Certificat d'études primaires élémentaires. — Les candidats qui atteindront l'âge de 12 ans au 31 décembre 1919, pourront, cette année encore, se présenter à l'examen.

Amicale des Démobilisés — Dimanche dernier l'Amicale des Démobilisés s'est réunie sous la présidence de M. Chabert qui a donné lecture de deux lettres reçues de la Fédération Départementale des Démobilisés. Ces lettres faisaient connaître les revendications unifiées de toutes les Amicales des B. A.

Ensuite il a été envisagé la possibilité de réunir à Sisteron en fédération d'arrondissement toutes les Amicales qui viennent de se créer afin de faire connaître leur point de vue sur la délégation nommée à la réunion fédérale tenue à Digne le 11 mai dernier. La date de cette réunion sera fixée ultérieurement.

Déclaration des blés de la récolte 1918. — *Extrait du décret du 6 mai 1918.* — Les agriculteurs sont prévenus qu'en vertu du décret du 6 mai 1918, ils sont tenus de faire une déclaration à la mairie des blés de leur récolte de 1918. Nous publions ci-dessous un extrait du dit décret :

« Art. 5. — Tout détenteur de quantités de blé ou de seigle provenant de la récolte 1918 et non encore prises en charge par le bureau per-

© VILLE DE SISTERON

manent, devra les déclarer à ce bureau par écrit et les tenir à sa disposition avant le 30 juin.

» Ce délai expiré, toutes les quantités de blé ou de seigles non mises à la disposition du bureau permanent seront considérées comme faisant partie de la récolte 1919.

» Art. 6. — Toute infraction aux dispositions du présent décret sera passible des peines édictées par la loi du 10 février. »

Pour nos Morts.— Nous apprenons au moment de mettre sous presse qu'une tournée artistique se propose de donner des séances cinématographiques agrémentées d'art musical.

On nous assure que le produit de la première soirée, qui aura lieu samedi prochain, sera réservé au bénéfice de l'œuvre du monument commémoratif.

Avis. — M. BOURGEON Jules, démobilisé, fabricant de meubles, rue Droite, informe sa nombreuse clientèle qu'il vient de procéder à la réouverture de son atelier ainsi que de son magasin d'exposition de meubles en tous genres.

Avis.— M. F. Paret, propriétaire du *Café de Marseille*, place de la Mairie, à l'honneur de remercier sa nombreuse clientèle de la confiance qu'elle lui a toujours montré, et l'informe qu'il cesse son commerce de cafetier pour ne s'occuper exclusivement que de la vente des **Vins et Spiritueux** à emporter ainsi que des **Huiles** (gros et détail)

La vente du vin au détail, des huiles, des cafés verts et torréfiés aura toujours lieu dans les mêmes magasins qu'auparavant, soit 36, rue Droite ou 9, Place de la Mairie. Des marchandises de 1e choix seront toujours livrées aux clients, aux meilleures conditions.

Licence et matériel de café à vendre. S'adresser à M. F. Paret, Place de la Mairie, Sisteron.

Avis. — M. PREYRE Fortuné négociant à Sisteron, informe le public qu'à dater de ce jour il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter son épouse née Blanc Victoria, celle-ci ayant quitté le domicile conjugal

Aux Asthmatiques

De tous les remèdes connus aucun ne calme et ne guérit aussi rapidement que la Poudre Louis Legras. Elle dissipe, en 45 secondes, les plus violents accès d'atsme, catarrhe, essoufflement, oppression, toux de vieilles bronchites, rhumes négligés, suites d'influenza, de pleurésie et autres affections des poumons. Ce précieux remède a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. — Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80, (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

ÉTAT-CIVIL

(du 30 Mai au 6 Juin)

NAISSANCES

Bernard Roger-Mathieu Maurice, rue Droite

Peuzin Marie Marcelle, à la Beaume.

Thivot Henri-François-Maurice, rue Saunerie.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre M. Alphonse-Didier Rouiller, électricien et Mlle Helène Clement, sans profession.

MARIAGE

Entre M. Julien Bellon comptable et Mlle Marie Jeanne Joséphine Rouvière, employée des Postes et Télégraphes.

DÉCÈS

Néant.

Etude de Me Aimé **BERTRAND**
Huissier à Sisteron.

VENTE
VOLONTAIRE

Le lundi 16 juin 1919, jour de foire à Sisteron, à 10 heures et à 14 heures, dans la maison de Madame veuve **Roubaud**, rentière à Sisteron, rue Saunerie,

Vente Volontaire aux Enchères
D'UN JOLI MOBILIER

Lits, matelas, sommiers, Commodes, Consoles, Bureaux, Secrétaires, Bibliothèque, Fauteuils, Chaises, Pendules, Carnitures de cheminée, Service de table porcelaine, service à thé de Chine, service verres cristal, Banc et outils de menuisier, Appareils de chauffages, bouteilles vides, etc., etc.

5 o|o en sus du prix d'adjudication.

Pour tous renseignements s'adresser à Madame veuve **Roubaud** où à l'huissier chargé de la vente.

A. BERTRAND.

Chauffeur d'automobile demande place pour conduire auto ou camion. S'adresser à **Aubert** Paul, chez Mme Achard, rue Kléber, Manosque (B-A)

A VENDRE un cabanon en bois recouvert de tuiles d'une surface de 4 mètres carrés. — S'adresser à M. CLEMENT, ferblantier à Sisteron.

A Louer de suite
PETITE CAMPAGNE
de rapport, à l'arrosage comprenant maison d'habitation, arbres fruitiers, pré, vigne et jardin.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Léon Louis, rue de Provence.

A Vendre d'occasion
Harnachement Complet
en bon état
provenant d'un cheval de gendarme.

S'adresser à M. Maurel, bourrelier à Sisteron.

SISTERON-JOURNAL
est en vente
à MARSEILLE, chez Mme Monié, journaux, kiosque 12 des Allées de Meilhan.
à AIX, chez M. Martinet, tabacs et journaux, cours Mirabeau.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

DRAPERIES ET CONFECTIONS
Vve ANDRÉ
Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Mme Ve Adrien ANDRÉ informe tous ses clients de Sisteron et de la région qu'elle continue son commerce de confections et vêtements sur mesure, avec l'aide de ses enfants et de M. ARMAND, ancien coupeur et voyageur de la Maison. Le vêtement sur mesure se recommande pour sa bonne coupe et le fini de son travail.

Grand choix de vêtements confectionnés
pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants ; Draps et Coutils

Grand assortiment de Costumes Première Communion
Quartier Maître, Louis XV, Américain, Complet veston

Costumes et robes Jersey pour garçons et fillettes
ainsi que coiffures assorties

Chemiserie — Bonneterie — Vêtements de travail

Le tout sera vendu comme par le passé
en toute confiance et à des prix défiant toute concurrence

LOCATION D'AUTOMOBILES

Voitures organisées pour le transport des malades

Jean Rullan
RUE MERCERIE — SISTERON

AUX GALERIES SISTERONNAISES

Raoul COLOMB
Traverse de la Place, SISTERON

MAISON DE CONFIANCE

Nouveautés **Lainages** **Soieries**
Toiles et tissus
Lingerie **Bonneterie**
Confections pour Hommes, Dames et Enfants
VETEMENTS SUR MESURE
(Grand choix de Complets pour Démobilisés)

M. Raoul Colomb mobilisé pendant la durée de la guerre, reprenant définitivement la direction des **Galeries Sisteronnaises** remercie sa clientèle de l'avoir toujours honoré de sa confiance et l'informe qu'il fera comme par le passé tous ses efforts pour la contenter en lui offrant le choix le plus complet de ses marchandises aux prix les plus modérés.

MEUBLES EN TOUS GENRES ET DE TOUS STYLES

EBENISTERIE
—
FAUTEUILS
ET CANAPÉS
—
RÉPARATIONS
—

Ancienne Maison V. COLOMB
Fondée en 1850

Emile Pellegrin
SUCCESSEUR DE GEORGES DIÉBO
26, Rue Saunerie, 26
SISTERON

TAPISSERIE
—
POSE de RIDEAUX
ET TAPIS
—
SOMMIERS
—

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES - CYCLES - MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORT DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence (à côté du Casino) — SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE -- HORLOGERIE -- ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres -- Pendules -- Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

— Layettes —

Parapluies — Ombrelles

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand choix de blouses,

jupons, combinaisons, etc

Mme MORÈRE

SISTERON (BASSES-ALPES)

Imprimerie — Librairie — Papeterie — Maroquinerie

Pascal LIEUTIER, 25, rue Droite, SISTERON

Impressions commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS

CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

ARTICLES DE FANTAISIE ET DE BAZAR

Fournitures scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON